

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à l'article 13 du Règlement (UE) 2016/679

DANS LE CONTEXTE DES SIGNALEMENTS AU TITRE DU DÉCRET LÉGISLATIF DU 10 MARS 2023, N° 24 (DIT "RÉGLEMENTATION SUR LE WHISTLEBLOWING")

Le RESPONSABLE DU TRAITEMENT est la société Technoscavi S.r.l. (ci-après le «Responsable» ou «Technoscavi»), dont le siège social est situé Via Adriatica Nord 85, Francavilla al Mare (CH), Italie, Code fiscal et TVA n° 01483670681, e-mail de contact: privacy@technoscavi.it

Le présent document a pour but de vous informer sur la licéité et les finalités du traitement des données à caractère personnel que vous fournissez, ainsi que sur le fait que les opérations de traitement seront effectuées dans le plein respect des principes de loyauté, de transparence, et de protection de votre vie privée et de vos droits.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (ci-après, le «Règlement»), au Décret législatif du 30 juin 2003 n° 196, tel que modifié par le Décret législatif du 10 août 2018 n° 101 («Code de la protection des données»), nous vous fournissons les informations suivantes, précises et claires, relatives au traitement de vos données personnelles conformément à l'article 13 du Règlement.

FINALITÉ ET BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

Le traitement des données fournies dans le cadre d'un signalement vise à identifier de prétendues conduites illicites susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de Technoscavi, commises par des personnes entretenant diverses relations avec celle-ci.

L'instruction qui en découle a pour but de prévenir ou de contrer des infractions administratives, comptables, civiles ou pénales, telles que prévues à l'article 2, paragraphe 1, lettre a), points 1), 3), 4), 5) et 6) du D. Lgs. 24/2023.

Le dispositif dit de whistleblowing vise à protéger la divulgation de l'identité du lanceur d'alerte, afin d'empêcher toute mesure discriminatoire à son encontre. Le traitement des données ainsi obtenues s'effectue dans le cadre de garanties particulièrement strictes: l'identité du lanceur d'alerte ne peut être révélée.

Les traitements réalisés par Technoscavi sont conformes au Règlement, et notamment effectués pour satisfaire à une obligation légale incombant au Responsable (art. 6, §1, lettre c) et art. 10).

La réglementation sur la protection des lanceurs d'alerte constitue une «norme plus spécifique» au sens de l'article 88 du Règlement.

Les données personnelles du lanceur d'alerte, des personnes mises en cause et de tout autre sujet impliqué dans le signalement sont traitées dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données et des droits fondamentaux, notamment quant à la confidentialité et à la sécurité des données.

Les données d'identification et de contact du lanceur d'alerte ne sont pas obligatoires: l'est possible d'effectuer un signalement de manière anonyme. Si le lanceur d'alerte choisit de communiquer son

identité, le traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale au sens de l'article 6, §1, lettre c) du Règlement.

En particulier:

- Le système de signalement prévoit le traitement des seules données strictement nécessaires et pertinentes à la finalité poursuivie. Les signalements jugés non pertinents sont archivés et ne font l'objet d'aucun traitement ultérieur;
- Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre afin de garantir la sécurité des données personnelles, conformément à la réglementation en vigueur.

Technoscavi a activé les canaux de communication suivants:

Courriel: whistleblowingtechnoscavi@gmail.com

Ou en remplissant le formulaire anonyme suivant:

<https://forms.gle/pLWMSGewLYxw6bLh9>

Courrier postal: Via Gioacchino Da Fiore 15, 65127, Pescara (PE), Italie

Les signalements ont un caractère confidentiel et sont gérés de manière à assurer la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte. La société s'engage à protéger celui-ci contre tout acte de représailles ou de discrimination, directe ou indirecte, lié à la dénonciation.

Références légales:

- Décret législatif n° 196 du 30/06/2003 «Code en matière de protection des données personnelles» (Code de la vie privée), tel que modifié par le Décret législatif n° 101 du 2018;
- Loi n° 190/2012 «Dispositions pour la prévention et la répression de la corruption et de l'illégalité dans l'administration publique»;
- Règlement (UE) 2016/679 (R.G.P.D.), en particulier l'article 23 «Limitations» et le considérant 73;
- Décret législatif n° 24 du 10 mars 2023 «Mise en œuvre de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union»;
- Lignes directrices de l'ANAC concernant la protection des personnes signalant des violations du droit de l'Union et du droit national – Délibération n° 311 du 12/07/2023.

TYPE DE DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES ET NATURE DE LEUR FOURNITURE

Les données peuvent inclure les informations permettant d'identifier le lanceur d'alerte (par ex. nom, prénom, coordonnées, organisme d'appartenance). Comme précisé ci-dessus, ces données sont facultatives, le signalement pouvant être effectué anonymement.

Les signalements ne doivent pas contenir de catégories particulières de données (origine ethnique, opinions politiques, convictions religieuses ou philosophiques, appartenance syndicale, données génétiques ou biométriques, données relatives à la santé, à la vie sexuelle ou à l'orientation sexuelle), ni de données relatives à des condamnations pénales ou infractions, conformément aux articles 9 et 10 du Règlement (UE) 2016/679.

Si un signalement contient néanmoins de telles données, Technoscavi S.r.l. ne les traitera que si elles sont strictement nécessaires et pertinentes pour l'instruction, ou les supprimera si elles sont excessives ou non pertinentes, sauf autorisation légale ou ordre de l'Autorité compétente.

CATÉGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNÉES

Le signalement contenant des données personnelles est reçu et géré par Technoscavi selon une procédure interne spécifique (accessible via:

https://www.technoscavi.it/_files/ugd/77b089_144483f78e1e48c1acd60dc36a7a48b3.pdf).

Les personnes autorisées par Technoscavi effectuent les opérations de traitement nécessaires, par voie électronique ou papier, avec des mesures de sécurité adaptées, notamment le recours au chiffrement.

Les données peuvent être communiquées, si la loi l'exige, à d'autres responsables indépendants tels que l'Autorité judiciaire, l'ANAC ou les forces de l'ordre.

Elles peuvent également être transmises à des prestataires désignés comme sous-traitants, ou à des avocats et conseillers juridiques agissant pour la défense des droits légitimes de la société (art. 6, §1, lettre f) du Règlement).

PROFILAGE ET DIFFUSION DES DONNÉES

Les données relatives au lanceur d'alerte, aux personnes impliquées ou mises en cause ne font l'objet d'aucune diffusion, ni d'aucune décision entièrement automatisée, y compris le profilage.

TRANSFERT INTERNATIONAL DES DONNÉES

Les données issues des signalements ne sont pas transférées hors de l'Espace économique européen.

CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire au traitement du signalement, et au maximum cinq ans à compter de la communication du résultat final de la procédure, conformément à l'article 12 du D. Lgs. 24/2023 et à l'article 5, §1, lettre e) du Règlement.

DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES ET LIMITES À CES DROITS

Le lanceur d'alerte peut, à tout moment, exercer les droits prévus aux articles 15 à 22 du Règlement, en adressant une demande au Responsable du traitement.

Droits reconnus:

- Droit d'accès (art. 15)
- Droit de rectification (art. 16)
- Droit à la limitation du traitement (art. 18)
- Droit d'opposition (art. 21 et 22)

Dans le cadre d'un signalement whistleblowing, conformément à l'article 2-undecies du Décret législatif n° 196/2003, §1, lettre f), la personne mise en cause ne peut exercer ces droits lorsque leur exercice risquerait de compromettre la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte.

Dans ce cas, le sujet concerné ne peut s'adresser directement au Responsable, ni, en l'absence de réponse, déposer une plainte auprès du Garant de la protection des données personnelles (art. 77 du Règlement).



Il peut toutefois exercer ses droits par l'intermédiaire du Garant selon les modalités prévues à l'article 160 du D. Lgs. 196/2003, tel que modifié.

Le Responsable peut être contacté à l'adresse suivante: privacy@technoscavi.it

DROIT D'INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION

Toute personne estimant que le traitement de ses données viole le Règlement dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, conformément à l'article 77 du Règlement, ou d'exercer un recours judiciaire (art. 79 du Règlement).